



# climat mundi

## Electricité à partir de biomasse en Inde

Ce projet consiste à fabriquer de l'électricité par la combustion de résidus de l'agriculture (balle de riz, déchets de bois, bagasse de canne à sucre, résidus de noix de coco, rafle de coton...) qui n'étaient pas valorisés jusque là.

L'avantage du projet est double : il permet la fabrication d'électricité renouvelable qui remplace de l'électricité fabriquée à base de charbon et permet aux fermiers locaux d'améliorer leur **revenus**.

Projet enregistré à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC) comme projet MDP\* n°971.



### Focus...

Le projet est situé dans l'état de **Karnataka**, qui avec 52 millions d'habitants, dont 66% vit en milieu rural, fait face à un important déficit en électricité. C'est au sud de cet état que se trouve Bangalore, la Silicon Valley indienne. L'usine mise en place permet la production électrique de **7.5 MW**, fournie au réseau local.

Dans la campagne, les résidus agricoles et forestiers sont habituellement laissés en tas (et pourrissent en dégageant du méthane) ou brûlés à l'air libre pour en diminuer le volume. Leur utilisation pour la production d'électricité présente donc d'indéniables avantages.

Ce projet comporte également des **bénéfices sociaux importants** : outre l'augmentation de revenus des fermiers permise par l'achat de la biomasse, l'usine emploie de nombreuses personnes directement et génère également de nombreux emplois indirects pour la collecte des énormes quantités de biomasse nécessaire au fonctionnement de l'usine. Ces opportunités d'emploi et d'augmentation de revenu en milieu rural participent ainsi à la limitation de l'exode vers les villes.

Les réductions d'émissions ont été **vérifiées par DNV**, entité indépendante accréditée par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Le projet permet une économie de **24 000** tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

Type de crédits  
**VER pre CER**



(\* ) Mécanisme de développement propre